

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 OCTOBRE 2020 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

L'an deux mil vingt, le vingt octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Denise BESCHON – Philippe BLANCHET – Annabelle BONNEAU – Philippe CORMIER – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Christelle MAUGUIN – Philippe PORTIER – Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIÉ – Charles-Robert LIAGRE – Aurélie FLUZAT

Était absente excusée : Isabelle LAURIER

Était absent non excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Aurélie FLUZAT

Date d'envoi des convocations : 13/10/2020

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes : AL n° 689 et AL n° 697 à la Boulerie
- une concession nouvelle pour une caverne n° 1-1 NC et un renouvellement pour la concession n° 235-B10-NC.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le renouvellement des conseils municipaux de 2020, la loi oblige les communes plus petites (entre 1000 et 3500 habitants) à se doter également d'un règlement intérieur du conseil municipal. Celui-ci vient d'être adopté : il reprend les règles de fonctionnement légales de cette assemblée, auxquelles s'ajoutent les particularités propres à la commune, comme par exemple le jour des réunions, le choix du secrétaire de séance...

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Conformément à la nouvelle loi « engagement et proximité », le conseil municipal a décidé d'inscrire 500 € de crédits supplémentaires dédiés à la formation des élus afin d'atteindre le seuil minimum légal de 2% des indemnités prévues au budget. Il a également défini les grands axes de la formation à suivre par ses élus délégués :

Maire : pouvoirs de police, statut de la fonction publique, gestion du domaine public

1^{er} adjoint : urbanisme, finances

2^{ème} adjoint : scolarité, environnement.

TARIFS 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs des différents services pour l'année à venir (location de salle, concessions, encarts publicitaires,...). Concernant les modalités d'occupation, dorénavant la location de la salle des fêtes sera limitée à une par an et par foyer.

Les tarifs sont consultables en mairie ou sur le site internet www.tourensologne.fr.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Des mouvements de crédits ont été adoptés afin d'ajuster les comptes avant la fin de l'année.

Une somme de 16 000 € a été inscrite en section de fonctionnement suite à diverses recettes n'ayant pas été notifiées assez tôt pour figurer au budget primitif. Une participation complémentaire au SIVOS Fontaines/Tour de 10 000 € a été inscrite, ce qui porte à 168 984 € la part communale pour 2020.

La section d'investissement augmente de 22 500 € pour financer quelques travaux ainsi qu'un remboursement de taxe d'aménagement.

DELIBERATION FISCALE : TAXE D'AMENAGEMENT

La municipalité a pris connaissance des paramètres de la taxe d'aménagement (historiques, fonciers, financiers) et a décidé de ne pas modifier ses modalités d'application. Avec un taux de 3% la commune se situe dans la moyenne. Les abris de jardin sont exonérés. Les recettes engendrées par cette taxe constituent un souffle important pour le budget d'investissement.

DESIGNATION DES MEMBRES POUR SIEGER DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire a décidé de créer 5 commissions thématiques à l'échelle de son territoire et une à l'échelle de l'entente intercommunautaire Beauce Val de Loire, ouvertes aux conseillers municipaux :

- aménagements et infrastructures
- développement économique
- développement touristique, culturel et opération GSF (grand site de France)
- cohésion sociale et services à la population
- habitat et transition énergétique (entente).

Les élus municipaux se sont positionnés afin de pouvoir participer à ces débats.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE

Celui-ci a été revu afin d'intégrer la fin de la mise à disposition d'un agent du SIVOS à la commune.

Le Maire, Patrice DUCHET

